

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Halte-garderie Saint-Rémi
Reims (Marne - 51)**

Note de Première Phase (NPP)

Novembre 2010 – N° 510008717_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Laure HITON	Ingénieur de projet
Vérificateur	Catherine MONTÉBRAN	Chef de projet
Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS* (*Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service*). Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

La halte-garderie Saint-Rémi est localisée dans une maison de quartier sur la commune de Reims. D'après les informations disponibles, cet établissement a été construit à proximité immédiate (contiguïté) d'un site BASIAS, ce qui a motivé l'intégration de l'établissement scolaire à la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique et les informations collectées ont permis de confirmer l'existence, à proximité de l'établissement, d'un site BASIAS susceptible d'avoir affecté la qualité des milieux sols, eaux souterraines et air du sol. Il s'agit d'un atelier de construction mécanique n'employant que cinq ouvriers. Sa localisation demeure cependant incertaine, bien que la superposition ait été écartée. La localisation la plus contraignante plausible, à savoir la contiguïté, a été retenue en l'absence de certitudes. Au regard du contexte hydrogéologique local, l'ETS se situe en aval hydraulique du site BASIAS.

La maison de quartier est composée d'un bâtiment unique sur 3 niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée et étage). Les locaux de la halte-garderie sont situés au rez-de-chaussée. Cependant, les enfants de la halte-garderie fréquentent 2h par semaine en période scolaire, la salle d'activité présente à l'étage de la maison de quartier.

Compte tenu des informations collectées, de la configuration du site, géologique et hydrogéologique, de la présence potentielle de substances volatiles au droit de l'ETS, nous proposons **que l'établissement fasse l'objet de campagnes de diagnostics sur les milieux pertinents (phase 2)** à l'issue de la phase 1.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 2.

Le programme d'investigations de phase 2 portera sur l'air du sol contenant potentiellement des substances volatiles. Les sols de surface ne font pas l'objet d'investigations car ils ne sont pas susceptibles d'être influencés par l'ancienne activité du BASIAS.